

produise de manière à prouver qu'elle n'est pas déchuë du rang qui lui appartient dans le monde civilisé et qu'au lendemain même des douloureux événements qui se sont passés, elle est prête à soutenir la réputation traditionnelle qu'elle a conquise dans les Arts, dans les productions de l'intelligence et de la Science moderne, dans toutes les industries enfin où le goût, l'invention et l'habileté de la main-d'œuvre lui ont valu une supériorité qui n'a jamais été contestée.

Le Gouvernement, de son côté, est décidé à seconder activement la participation de nos nationaux à l'Exposition universelle organisée par l'Autriche, et les moyens d'action, subordonnés à l'état des ressources disponibles, ont été demandés à l'Assemblée nationale.

En outre, il a été décidé, sur la proposition de la Commission supérieure des Expositions Internationales, que pour alléger les charges résultant pour nos exposants des conditions du Règlement de la Commission Autrichienne relatives à la location des places et à l'installation générale du Palais, la France s'abstiendrait de prendre part à la 3^e série des Expositions de Londres annoncée pour l'année 1873, et que les crédits affectés à ce service seraient reportés sur l'Exposition Universelle de Vienne. Cette abstention ne causera d'ailleurs aucun préjudice aux industries appelées à Londres en 1873, puisqu'elles pourront prendre place dans la 4^e série, celle qui doit s'ouvrir en l'année 1874.

Chargés par le Gouvernement français d'organiser et de diriger avec le concours de la Commission supérieure la participation de la France à la grande œuvre entreprise par l'Autriche, les Commissaires Généraux